EPITRE AU ROI.

contient le recueil, m'engage indiſpenſablement à la ſupplier de me permettre de le publier ſous la protection de Son Nom Auguſte. Vôtre Majesté gouverne avec tant de gloire une Nation à qui l'Empire des Mers ne peut être diſputé par aucune autre, qu'Elle ſemble avoir un droit naturel à l'Offrande que je prens la liberté de mettre à ſes pieds. Je ſerai au comble de mes ſouhaits ſi Vôtre Majesté, qui eſt ſur le point de procurer la tranquillité à toute l'Europe par des Traitez qui feront admirer ſa pénétration & ſa bonté à la poſterité la plus reculée, peut trouver Elle-même quelques moments de loiſir qui lui permettent de jetter les yeux ſur cet Ouvrage, Et ſi Elle veut bien le recevoir comme une marque du profond reſpect avec lequel je ſuis

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéïſſant,
& très-dévoüé Serviteur,
Renard.

AVERTISSEMENT DE L'EDI

Je crois contribuer à éclaircir l'Hiſtoire Naturelle, en procurant l'Edition de qui a demandé de grandes dépenſes & de très-grands ſoins. Il eſt diviſé en deu été communiqué par Meſſieurs Scott, dont le nom eſt auſſi reſpectable p bleſſe, que par le rang qu'ils tiennent depuis long-tems entre les principaux Magiſtr Baltazar Coyett, aujourd'hui ancien Gouverneur & Directeur d'*Amboine* des Commiſſaires à *Batavia*, eſt le premier à qui on doit cette belle Découverte. ces Poiſſons, pendant le tems de ſon Gouvernement; & après en avoir fait peindr avoient été portez en vie dans ſa Maiſon, tant par les Indiens d'*Amboine* & des Hollandois qui y ſont établis, il en forma deux Recueils, dont Monſieur ſon F Monſieur Scott l'aîné, qui étoit alors Premier Avocat, ou Premier Miniſtre des Indes Orientales à *Amſterdam*. Je les ai fait exactement copier. Le ſecond T vérité, pour l'exactitude des Deſſeins, mais très-curieux par les Nouveautez dor Remarques qui ſont à côté de chaque Poiſſon, a été formé ſur des Recueils que M préſentement Gouverneur des *Moluques*, a fait faire de ces ſortes de Poiſſons p *muel Fallours*, qui me les a portez des *Indes*, & dont j'en ai choiſi environ 2 j'ai pû trouver de l'Exemplaire de Monſieur Coyett, comme ayant été pêch Recueils étoient achevez. Au reſte pour prévenir l'incrédulité de certaines p de joindre ici les Pieces ſuivantes, dont les Originaux ſont entre mes mains, & que

TEMOIGNAGES ET CERTIFIC

LETTRE de Monſieur Coyett le Fils à l'Agent Renard, au ſujet du premier Tome de cet Ouvrage.

Monsieur,

Puis que Vous ſouhaitez ſavoir de moi-même la veritable Hiſtoire des deux Recueils de Poiſſons des Iſles *Moluques* que vous avez reçus de Monſieur Scott; je puis vous aſſurer en honneur qu'ils ont été deſſinez & enluminez auſſi aprochant du Vif, que l'art du Peintre & la force des couleurs ont pu le permettre: car il eſt impoſſible au Pinceau d'atteindre le brillant & l'admirable varieté du coloris que ces Poiſſons ont étant en vie.

Mon Pere y a fait travailler dans ſa Maiſon (pendant quatorze années conſécutives qu'il a été Gouverneur de la Province d'*Amboine* & de *Banda*) à meſure qu'on lui en aportoit quelques-uns qui meritoient ſa curioſité. Il n'a eu d'abord d'autre intention que celle d'un Amateur pour ſa propre ſatisfaction: mais lors que je vins des Indes ici il y a environ dix ans, j'aportai avec moi ces deux Recueils, & j'en fis preſent à Monſr. Scott de la part de mon Pere. Ce ſont les mêmes que vous m'avez montrez & ſur leſquels vous avez fait graver & enluminer les Planches de vôtre Premier Tome. Je declare que je les ai trouvé ſi bien & ſi exactement executées qu'elles peuvent paſſer pour les Originaux, &c. Je ſuis, &c.

A Amsterdam le 17. Octobre 1718. Frederic Julius Coyett.

DECLARATION ſur le ſecond Tome.

Le Souſſigné, ci-devant Peintre pour la Compagnie des *Indes Orientales* de Hollande à *Amboine*, habitant préſentement à *Amſterdam*, déclare que les Poiſſons contenus dans ce Recueil, ont été par moi deſſinez & peints (en douze années de tems) d'après nature, le plus fidellement qu'il m'a été poſſible; ne croyant pas que l'Art des Hommes puiſſe exprimer la beauté des couleurs de ces Poiſſons, quand on les prend en vie dans la bonne ſaiſon, ou qu'on les voit nager dans l'eau claire. Laquelle Déclaration je fais ici de bonne foi, en toute vérité; certifiant que l'Edition que Mr. Renard en a fait graver & enluminer, eſt parfaitement conforme aux Originaux: En témoignage de quoi j'ai ſigné à *Amſterdam* le 30. Septembre 1718.

Samuel Fallours.

LETTRE du Peintre *Sa*
çois Valentyn, Paſteur
Dort.

Monsieur,

Après bien des peines & des
nu un Apointement des S
pagnie, pour la reſtitution des
vent arrêtez dans mon Coffre;
dé mes Plans de la Côte d'*Amb*

Ils ne peuvent croire, Mon
Recueils, auxquels vous m'ave
véritablement de nature, figu
les ai peints dans mes ſuſdits L
portant que la vérité ſoit conn
demandent, je m'en ſuis raport
teur, qui m'avez ſouvent donn
Poiſſons en vie, lors-que vous
ſes des *Iſles Moluques*, & qui en
peces de ceux que j'ai deſſinez
Je vous ſuplie donc, Monſie
vous en ſavez à Mr. *Renard*, A
Grande-Bretagne à *Amſterdam*
celui qui eſt avec reſpect, &c.

(P. S.)

Je vous prie très-humblement
neur de m'écrire ce qui eſt de
vous ſerai très-redevable de vôt
à vous ſervir en toutes occaſions

RÉPO

Monsieur,

Je puis vous aſſurer en toute v
d'*Amboine* & Iſles adjacentes,
ſons de ſi belles & diverſes coule
pé d'étonnement: Deſquels Po
lours en a deſſiné & peint un gra
penſe, Monſieur, que ceci ſuffir
avec beaucoup de reſpect, &c.

Fr

A 2